



C-B
321,78 TTC

ADP Dièze Auto Brive
13, av. Desgenettes
19100 - BRIVE La Gde
Tél : 05 55 74 57 23
briveapo@gmail.com
Siret 529 959 050 00026
TVA FR435299590090

ADP Dièze Auto Souillac
Route de Martel
46200 - SOUILLAC
Tél : 05 65 27 10 78
souillacapo@gmail.com
Siret 827 939 521 00015
TVA FR435299939521

Siège Social APO
13, av. Desgenettes (étage)
19100 - BRIVE LA GAILLARDE
apobrive.finances@gmail.com

CAZ BAT CHANET
AVENUE ARMAND GOUYGOU

46110 LES QUATRE ROUTES DU LOT

FACTURE		100112881	12/11/2025	00278	FX311FK	
Servi par :		Aurélien			Sct LOT	
					Page n° 1/1	
1,00	BOS1987435505	R5505 FILTRE HAB CHARBON MB	28,33	28,33	28,33	1
1,00	BOSF026407112	P7112 FILTRE HUILE MB	11,67	11,67	11,67	1
1,00	BOSF026402836	N2836 FILTRE DIESEL MB	68,33	68,33	68,33	1
1,00	BOSF026400379	S0379 FILTRE AIR MB	24,17	24,17	24,17	1
2,00	YA5W30LUBE5L	YACCO ACEAC3/C2/50400/50700/LL04	40,00	40,00	80,00	1
		CONTENANCE 6.5L				
Cette facture comporte uniquement des biens.						

1	212,50	20,00	42,50	212,50	42,50	255,00	255,00€
---	--------	-------	-------	--------	-------	--------	---------

Règlement : CARTE BANCAIRE au 17/11/2025 d'un montant de 255,00 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

TARIFS ET PRIX nos prix sont établis en euros ,hors taxes EXPEDITIONS ET LIVRAISONS nos marchandises voyage meme franco aux risques et perils du destinataire ,en cas d'avaries de transports ou réclamations , émettre une reserve REGLEMENTS ET RESERVE DE PROPRIETES loi du 12 mai 1980 n°80-335-J.O du 13 mai 1980 page 1202 il est expressement stipulé que la propriété de la marchandise livrée ne sera transférée qu'après paiement intégral du prix voir C.G.Nos factures sont reconnues payables au comptant,sauf accord dument stipulé. Tout retard de règlement entrainera une majoration forfaitaire de 40.00euros et l'application d'une procédure contentieuse amiable ou judiciaire de 15% du montant TTC des sommes dues si le client est professionnel. Pour les particuliers, au taux interet legal majoré de 12% en vigueur pour frais de recouvrement (Lois 2001.420,2006.110 et 2012.587) toutes les pieces vendues peuvent être renouées si accord fournisseurs accepté environ 30 jours delais . les pieces rendues ne sont pas remboursées ,seulement un avoir est possible. Cet avoir ne peut pas être inferieur à une facture due.